

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PEILLE

Séance du 9 septembre 2022

**Département des
Alpes-Maritimes****Date de la Convocation :
2 septembre 2022****Date d'affichage :
5 septembre 2022**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de M. Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Adrien ARSENTO, M. Christian CRISCI, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Absent avec procuration :

Mme Michelle NOERO, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale.

Absentes excusées : Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention à l'atelier Clic et Déclic.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des projets de démocratisation et d'équité de l'accès des enfants aux loisirs éducatifs et numériques, l'Association CLIC & DECLIC a obtenu une subvention auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, pour la mise en place d'ateliers de découverte et d'initiation à la programmation de robots, au 2^{ème} semestre 2022, pour les enfants de 7 à 11 ans, répartis sur 5 communes de la Vallée des Paillons.

Apprendre à programmer avec la robotique, fournira aux enfants des clés pour comprendre et appréhender le monde dans lequel ils vivent, développer leur esprit logique, créatif et critique, dans un contexte ludique.

Comprendre le fonctionnement des objets numériques qui nous entourent, est l'un des enjeux majeurs pour former les générations futures et les intéresser à leur avenir. Ces ateliers leur ouvriront la porte à des passions et aux développements des vocations professionnelles adaptées au monde de demain.

L'association CLIC & DECLIC, au travers ce projet pilote (premier du genre dans la Vallée des Paillons), souhaite perpétuer au fil des années ces ateliers, auprès des enfants de plusieurs tranches d'âges, pour leur permettre d'apprendre, de façon continue, et ainsi développer et améliorer leurs sens créatif, logique et critique de la science et des technologies, devenues indissociables du numérique.

La commune de Peille souhaite s'inscrire dans cette démarche et participer à ce projet éducatif.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20220909-2022_89-DE

Reçu le 12/09/2022

Publié le 12/09/2022

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'Association CLIC & DECLIC, pour lui permettre de dispenser auprès de 20 enfants de la commune, un atelier de découverte et d'initiation à la programmation de robots.

Cette subvention doit être au minimum de 200 € pour contribuer au financement du projet.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune de PEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer au projet de démocratisation de l'accès des jeunes enfants aux loisirs éducatifs et à la culture du numérique,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 200€ à l'Association CLIC & DECLIC en vue de dispenser 2 ateliers de découverte et d'initiation à la programmation de robots le mercredi 9 novembre 2022, le matin et l'après-midi.

Chacun des ateliers accueillera un maximum de 10 enfants de la commune, de la tranche d'âge de 7 à 11 ans.

Autorise Monsieur le Maire à la mise à disposition d'une salle municipale pour le déroulé des 2 ateliers de découverte et d'initiation à la programmation de robots, le mercredi 9 novembre 2022, par l'Association de CLIC & DECLIC.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.

et publication ou notification du



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.